RAPPORT D'ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE
contre l'intimidation et la violence

La Loi sur l'instruction publique (LIP art. 75.1) prévoit que chaque établissement d'enseignement se dote d'un plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. Notre plan de lutte a été actualisé et adopté par le conseil d'établissement le 8/6/26 .
Le document expliquant le plan de lutte est disponible site: https://ecole-regionaledesqua .

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence .
(art. 83.1, LIP)

Actions réalisées en 2025-2026

Formation sur l'approche développementale offerte à tous les employés;
Capsule éducative hebdomadaire dans le journal de semaine destinée aux employés;
Protocole d'intervention en vigueur et quiz d'appropriation pour le personnel;
Activités préventives durant les différentes semaines thématiques de prévention dans toutes les classes;
Ateliers éducatifs via les organismes Trapèze et SOS grossesse;
Engagement de paix et interdit de contact entre des élèves lorsque nécessaire;
Rencontre individuelle entre les intervenants et l'élève;
Formation concernant l'accompagnement d'élèves témoins ou exposés fréquemment à des situations perturbatrices;
Rencontres préventives par le policier éducateur;

Impacts de nos actions 2025-2026

Respect des engagements et des mesures de prévention par les élèves;
Mise en place de protocole d'intervention et de plan de prévention individualisé;
Application de la formation dans certains groupes suite à une situation de crise importante (soutien aux élèves et au personnel);
Baisse des préjugés ou ressentis envers certains élèves perturbateurs;
Hausse de la tolérance et empathie entre les élèves;
Suivi éducatif personnalisé par TES et/ou professionnels (conseiller en orientation, musicothérapeute, psychologue et psychoéducatrices).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation.
(art. 83,1, LIP)

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble du personnel scolaire que nos élèves évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.

Actions prévues pour 2026-2027

Hausse des activités préventives contre le racisme, les incivilités et les stéréotypes discriminatoires;
Mise en place de l'encadrement éducatif positif;
Diffusion plus grande des ateliers et des résultats des recherches de Synergia;
Sensibilisation des élèves et du personnel au sujet du rôle et de l'impact des témoins;
Diffusion de capsules de soutien destinées aux parents et tuteurs de nos élèves.
Mise à jour du protocole d'intervention de l'école et du plan de lutte.

Violence (art. 13, LIP)
Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens .

Intimidation (art. 13, LIP)
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser .

Violence à caractère sexuel (P-22.1, art.1)
Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.